

GUIDE DES PROCEDURES DE STAGES POUR ETUDIANT DE L'IUT DE NGAOUNDERE

NIVEAU 3

Ceci est un guide des procédures exigées à l'IUT de Ngaoundéré, à Division des stages, de la Formation Permanente et des Relations avec les Milieux Professionnels. Il concerne l'étudiant qui doit effectuer **obligatoirement** à la fin de son cursus de formation au **niveau 3 (Licence Professionnelle)**, un stage en entreprise. Ce sont des exigences qui vont du départ en stage jusqu'à la soutenance. Ces exigences concourent au bon déroulement des stages et au respect des délais fixés pour une bonne formation professionnelle.

➤ **PROCEDURES DE DEPART EN STAGE**

Pour aller en stage, l'étudiant de l'IUT doit se conformer aux exigences suivantes :

- ✓ S'acquitter obligatoirement de ses droits universitaires.
- ✓ S'acquitter obligatoirement des frais de visite médicale et avoir fait la visite médicale.
- ✓ Avoir obtenu l'accord du jury d'admission en stage.
- ✓ Avoir déposé un quitus de départ en stage (ledit quitus doit être signé par les différents services en bonne et due forme) à la Division des stages.

- ✓ Avoir obtenu une offre de stage soit par prospection personnelle, soit par l'accord de l'IUT.
- ✓ Choisir un stage en fonction de son rang sur la liste des étudiants autorisés à aller en stage, ou le cas échéant donner les preuves d'une prospection personnelle dans une entreprise agréée par la Division des stages.

➤ **PROCEDURES DE SOUTENANCE**

La soutenance d'un mémoire est une étape importante dans le cheminement d'une formation à l'IUT de Ngaoundéré. À cet effet, est autorisé à obtenir une note de fin de stage académique et en entreprise, l'étudiant qui :

- ✓ A effectué un stage dans une entreprise privée, une administration, un établissement public à caractère industriel, une institution, une collectivité territoriale, une association ou tout autre organisme d'accueil au Cameroun ou à l'étranger, selon les termes fixés par la Division de stage ;
- ✓ A effectivement fait un stage sur une période comprise entre fin juin et fin septembre.
- ✓ A été suivi sur le terrain par un enseignant visiteur qui remplit à cet effet une fiche.
- ✓ A été évalué en milieu industriel par le chef d'entreprise ou l'encadreur industriel.

- ✓ Le stage étant obligatoire, il est demandé à l'étudiant de respecter scrupuleusement les règles fixées en entreprise (secret professionnel, exigence attendue en entreprise, respect des délais d'arrivée et de départ, bonne moralité, bonne tenue...).

- ✓ Respecte le canevas de rédaction proposé par la Division des stages.

- ✓ Travaille effectivement avec son encadreur en entreprise selon les codes éthiques et disciplinaires exigés par l'entreprise ;

- ✓ Travaille effectivement avec son encadreur académique selon les codes éthiques et disciplinaires exigés par l'IUT ;

- ✓ Se conforme aux dates exigées de dépôt de la première mouture après le retour en entreprise ;

- ✓ Se conforme aux dates de dépôt de la dernière mouture.

- ✓ Dépose cinq (5) exemplaires du mémoire avec le rapport de l'encadreur école.

➤ **PROCEDURES DE PROSPECTION DES STAGES EN
ENTREPRISES**

❖ **PAR LES ETUDIANTS**

- ✓ Pour prospecter un stage en entreprise, l'étudiant doit cibler les ou l'organisme (s) qui a un rapport avec son projet professionnel, sa mention ou son parcours.
- ✓ Déposer dans l'entreprise ciblée une demande de stage au moins 6 mois avant la date prévue du stage ;
- ✓ Avoir des objectifs de stage et proposer aux organismes la durée et les dates des stages telles que prévues par le calendrier académique de l'IUT.
- ✓ Prendre une fiche de prospection de stage à Division des stages et y joindre une lettre de demande de stage, un CV, un certificat de scolarité et une lettre de motivation
- ✓ Se rassurer que le contenu de la demande adressée au DG de l'entreprise est bien écrit et correctement orthographié.